

P731 Fonds Famille Leclère (Leclerc)

CONDITIONS D'UTILISATION DES IMAGES TÉLÉCHARGÉES

L'utilisation **non commerciale** de ces images numériques est libre et gratuite. Elles peuvent être reproduites, distribuées et communiquées au public à des fins de recherche exclusivement et selon les modalités suivantes :

- Toute image utilisée dans le cadre d'un projet de recherche doit être citée correctement en suivant le modèle suivant : Auteur, titre du document ou nom d'objet, date, Musée McCord, cote complète;
- Il est défendu de modifier, de transformer ou d'adapter cette image;
- L'utilisation d'une image à des fins commerciales est interdite sans l'autorisation préalable du Musée McCord.

En ce qui concerne les conditions d'utilisation **commerciale** des fichiers d'images, vous pouvez consulter la section « [Services photographiques et droits d'auteur](#) » du site Web du Musée McCord. Pour toutes questions supplémentaires, veuillez communiquer avec nous par courriel à l'adresse photo@mccord-stewart.ca.

Dans le cadre de ses missions de conservation et de diffusion, le Musée procède à la numérisation d'archives de sa collection en vue de les rendre accessibles sur son site Web (<http://www.musee-mccord.qc.ca/fr/>). Ces images ont été mises en ligne dans le respect des législations liées aux domaines du livre et des archives (Loi sur le droit d'auteur, Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé et Loi sur les archives). Malgré des recherches exhaustives pour retrouver les titulaires de droits afin d'obtenir leur autorisation préalable, certains d'entre eux demeurent introuvables. Si vous constatez que la diffusion d'un document porte atteinte à vos droits, écrivez-nous à reference@mccord-stewart.ca.

P731 Leclère (Leclerc) Family Fonds

CONDITIONS FOR USING AND DOWNLOADING IMAGES

These digital images are free for **non-commercial** use. They may be reproduced, distributed and transmitted to the public for research purposes only, under the following terms and conditions:

- Images used in a research project must be properly cited using the following format: Author, title of document or name of object, date, McCord Museum, complete reference number.
- Images may not be modified, transformed or adapted.
- Images may not be used for commercial purposes without the prior permission of the McCord Museum.

For information on the conditions governing the **commercial** use of digital images, please see the "[Photographic Services and Copyright](#)" section of the McCord Museum's Website. Should you have any questions, please email the Museum at: photo@mccord-stewart.ca.

As part of its mission to preserve and disseminate, the Museum is digitizing the archives in its collection to make them available on its Website (<http://www.musee-mccord.qc.ca/en/>). These images are being uploaded in accordance with the laws governing books and archives (Copyright Act, Act Respecting the Protection of Personal Information in the Private Sector and Archives Act). Although we have conducted extensive research to discover the rights holders to obtain their prior permission, some could not be located. If you discover that the dissemination of a given record violates your copyrights, please contact us at reference@mccord-stewart.ca.

Montréal, 9 Mai 1904.

Beau jour de l'Ascension.

Ma chère Gabrielle,

Je profite de ce beau jour, pour te
dire; que Dieu s'élève au ciel au son
des trompettes et avec acclamations
de tous les bienheureux du ciel pour
aller rendre compte de son ministère
sur la terre à son divin Père,
alléluia, alléluia -- Dans
quelques jours ton âme sera ainsi le
ciel de Jésus - Hâte-toi quelle soit ta
reposoir pour, étant celle de toutes
autres, que la supériorité de tes prières
soit comme d'en être destiné avec
autres, qui monte tout droit vers
les cieux. Il n'y a pas de souvenir
qui laisse une œuvre bien plus, un
bon plus tard et plus riche, que
le souvenir, de sa première communion
rien.

Dimanche, je ferai la Sainte
communion, à ton intention, pour
que tu aies toutes les grandes
qualités, pour te rendre de plus en
plus digne, pour recevoir pour la
première fois Jésus-Hostie, sans certaine
vue du haut du ciel, tes grands
parents et que ton bon vieux père
prierait de concert avec nous,
pour que tu sois heureuse ici-bas
et surtout dans le ciel.

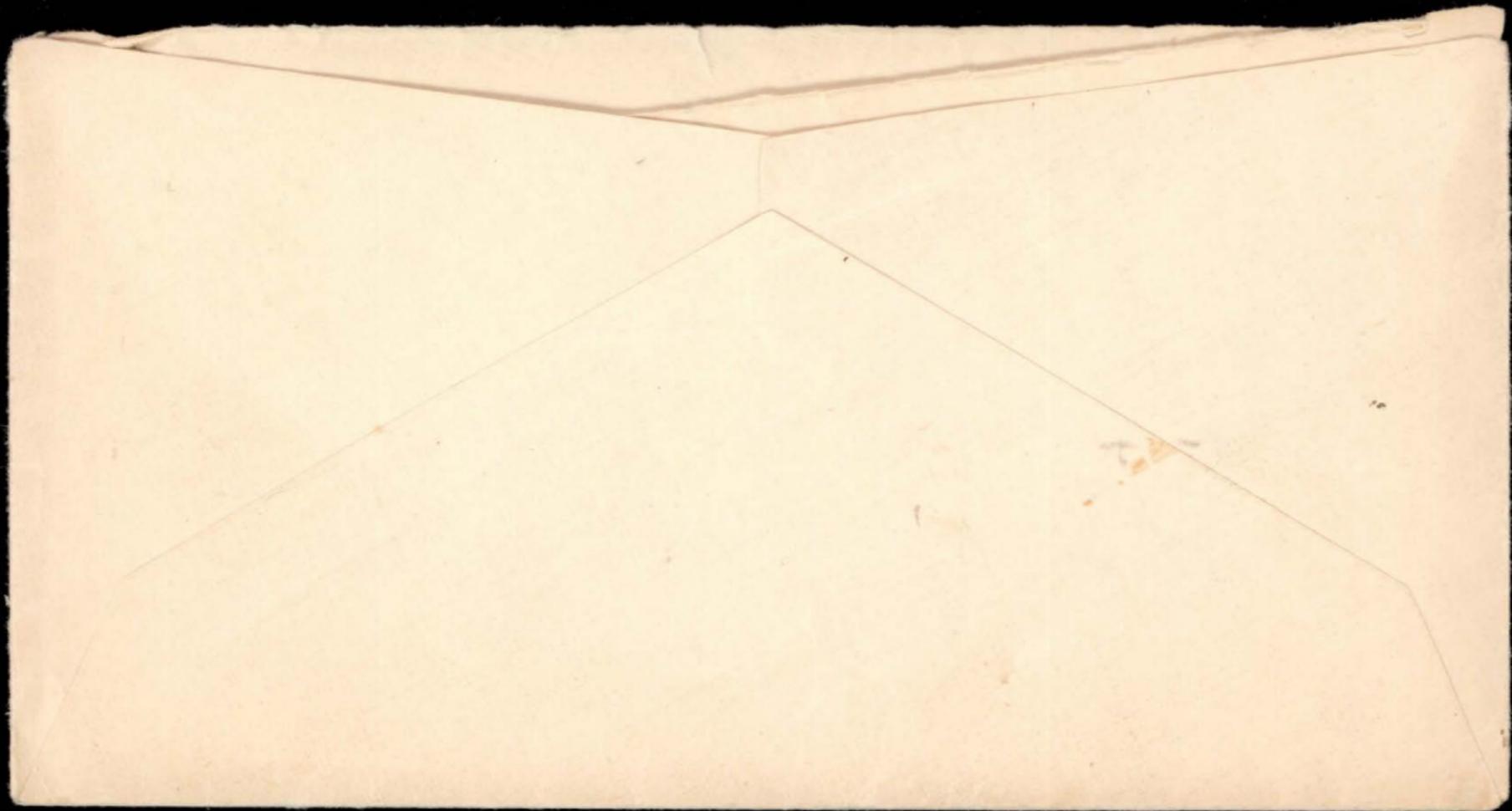
Mme chère Gabrielle, sois toujours bien
respectueuse envers le grand-Maman
toujours obéissante à ta bonne petite
mère, donnant toujours le bon exemple
à tes sœurs et surtout à ton jeune
frère M. le Comte Georges Mathieu
Le duc de La Rochefoucauld dit de l'
Yvonne et le Bon Dieu te bénira
ici-bas et bien davantage, dans
son beau ciel bleu, dans l'éternité.

Ma chère angélique petite Gabrielle,
sois certaine que je prie beaucoup
pour que tu fasses une bonne et
sainte communion et que tu sois ten-
reusement devant toute ta vie et surtout
dans ton éternité.

Ton oncle qui t'aime et qui
sont ton bonhomme.

Presbitero

Lettres de
M^{re} et M^{me} Ledère,
Tante Laberge



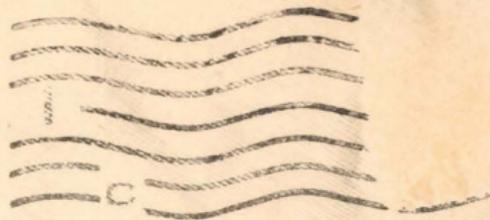
Montreal, 22 Mars 1910.

Mon cher Georges,

Mille et mille remerciements,
pour ta charmante invitation, d'
assister, à ta première communion
qui aura lieu le 7 du mois prochain.
Je serai certainement pris de tui;
puant l'Éternel Infini Dieu,
pour que Il te bénisse, dans le plus
grand jour de ta vie, qui est la
base, l'assise fondamentale, de ton
éternité.

Ton oncle qui t'aime et qui
prie, pour toi.

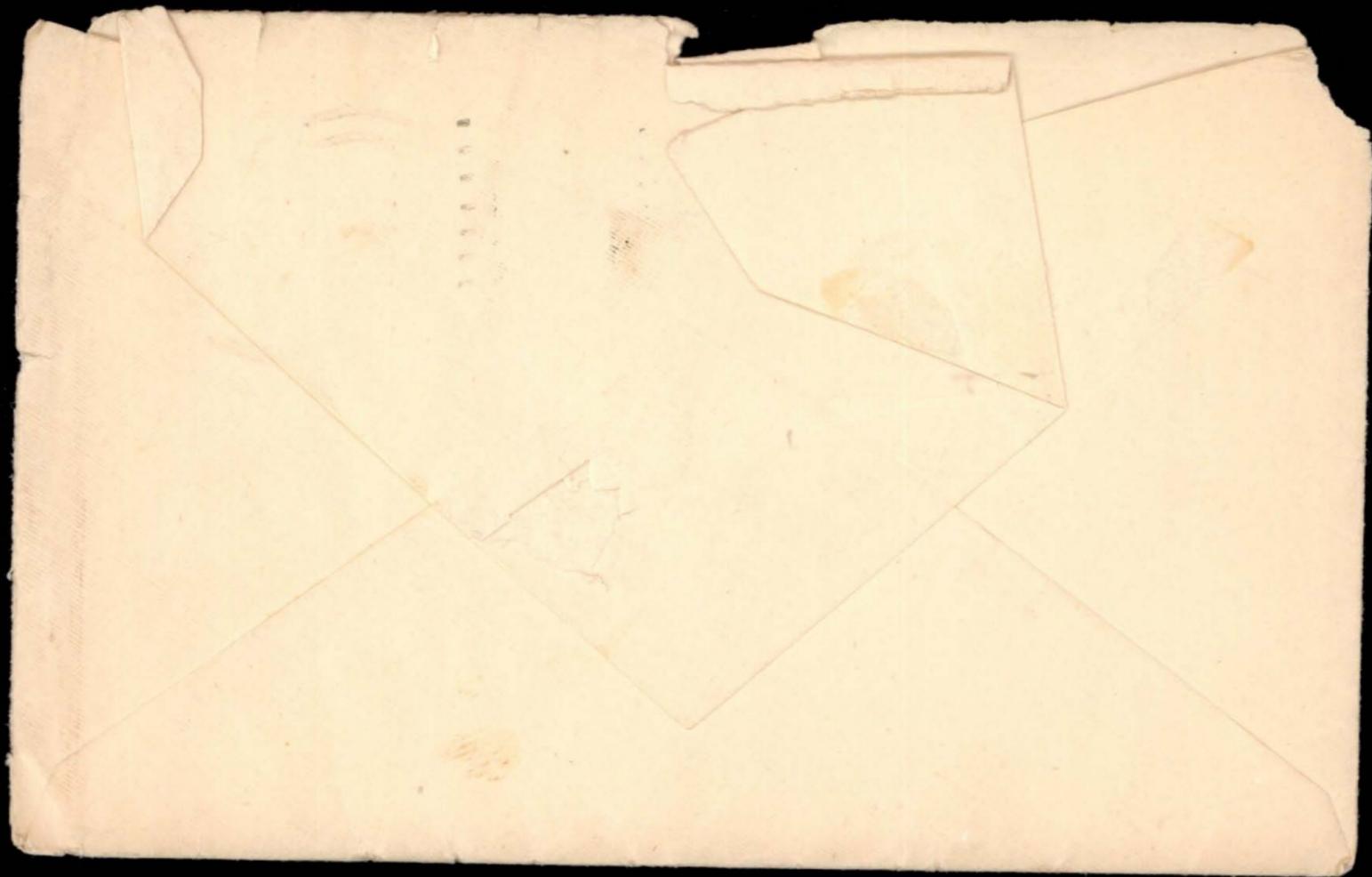
De la Haye



Monsieur

Georges Adolphe Leduc
Jardin de l'Enfance.

Rues St-Denis et de Montigny
Montreal



Québec.

Le 3 mars, 1938.

— Ma chère cousine,

Je vous communique
ici un article, que j'avais autrefois déla-
ché de je ne sais plus quel journal.
Il n'y a pas de doute pour moi qu'il vous
intéressera beaucoup.

Mes hommages,

Isaïe

LES CAUSES CÉLÈBRES

LES PATRIOTES DE TERREBONNE

Le rôle que joua Charles-Guillaume Bouc dans le second mouvement révolutionnaire, au mois de novembre 1838.

REBELLES DEBONNAIRES

Le curieux traité de paix qui fut signé par l'honorable Joseph Masson et que ne voulut pas reconnaître le tribunal militaire.

Charles-Baptiste Bouc, qui fut député à la Chambre d'assemblée du 20 juillet 1796 au 20 mars 1802 et, pendant les deux dernières années de sa carrière publique trouva moyen de se faire expulser quatre fois de la Chambre et de se faire à chaque coup réélire; et son fils Séraphin qui fut député de Terrebonne depuis le 22 novembre 1834 jusqu'à sa mort, arrivée le 28 juillet 1837, ne furent pas les seuls membres de la famille Bouc qui acquirent une vaste notoriété. Un troisième Bouc, Charles-Guillaume, probablement neveu de Charles-Baptiste, fut, lui, un des dirigeants du mouvement insurrectionnel assez anodin qui se déclancha à Terrebonne dans les premiers jours de novembre 1838, et cela le conduisit éventuellement devant la cour martiale qui le condamna à mort, ainsi que quelques autres braves habitants de Terrebonne. Il ne monta toutefois pas sur l'échafaud.

C'est le 2 novembre 1838 que Joseph-Octave-Alfred Turgeon, qui était major dans la milice, apprit qu'une seconde rébellion venait d'éclater et que dans le village et la paroisse de Terrebonne, une sorte de conjuration s'organisait dans laquelle on faisait prêter serment aux conjurés. Ce n'était naturellement qu'une ramification de l'organisation générale sur plusieurs points de la province. Turgeon était un cousin germain de Bouc, et il avait exhorté son parent avec qui il était dans les meilleurs termes, à ne point prendre part à ce soulèvement, mais Bouc n'avait pas voulu l'entendre.

Or, justement le 2 novembre, Turgeon reçut une lettre du chef de police Leclère, de Montréal, le priant de venir conférer avec lui au sujet de certaines mesures se rapportant à l'insurrection. Alexandre Mackenzie, qui était magistrat à Terrebonne, était appelé en même temps et pour les mêmes motifs.

De sorte que le 4 novembre, Turgeon fut mis au courant par le chef de police de la situation générale dans le pays, et il mit le chef de police au courant de la situation à Terrebonne. Turgeon exprima l'avis que si les chefs du mouvement, dans sa paroisse, étaient arrêtés, cela suffirait à rétablir l'ordre sur ce point, et il fournit les noms de ceux qu'il croyait être les chefs. Il ne témoigna pas plus de réserve en faveur de son cousin Bouc.

Il fut en conséquence convenu qu'une escouade de police serait mise à la disposition de Turgeon pour aller effectuer ces arrestations, et ce dernier invita Alexandre Mackenzie à prendre sa part des responsabilités en se joignant à l'expédition en qualité de magistrat. Mackenzie y consentit.

Quand on se mit en route, cependant, Turgeon fut un peu déçu de voir que Leclère, au lieu de douze à quinze hommes qu'il lui avait promis, ne lui en prêtait que deux, le capitaine Comeau et le constable Loiseau.

Turgeon, Mackenzie et les deux agents de police arrièrent à Terrebonne le soir même du 4 novembre, entre onze heures et minuit. Quoiqu'ils se fussent gardés d'annoncer leur arrivée, ils comprirent que l'intervention de la force publique n'était pas inattendue, car, à cette heure tardive, il y avait encore de la lumière dans toutes les maisons du village. Ils se présentèrent d'abord chez Joseph-Léandre Prévost, que Turgeon considérait comme la tête dirigeante de la conjuration, mais ils le trouvèrent absent. Ils perquisitionnèrent dans la maison sans trouver rien de compromettant.

Ils n'eurent pas plus de veine chez Edouard-Pascal Rochon, voiturier, qui, avait-on appris, avait mis depuis quelque temps tous ses employés et d'autres patriotes à fondre dans sa boutique des balles et à charger des cartouches. Rochon était absent, et personne dans la maison ne voulut révéler à la police quelle direction il avait prise. Les recherches faites dans la maison et la boutique ne firent découvrir du reste ni armes, ni munitions.

Ils allèrent alors mettre au courant de leur déconvenue l'honorable Joseph Masson qui leur conseilla d'aller dans une autre maison où ils firent prisonnier Eloi Marié. Et comme il était 3 heures du matin, ils décidèrent de rentrer à Montréal avec cette seule prise. Et comme ils furent avertis qu'un groupe de rebelles armés les attendaient au pont de l'île Jésus pour leur enlever leur prisonnier, ils passèrent la rivière à gué en amont du pont et évitèrent par cette ruse toute mauvaise rencontre.

Cette apparition nocturne de la police de Montréal plongea naturellement les habitants du village dans une profonde agitation. Pendant la journée du 5, ce furent de continuelles allées et venues de tous les villageois, dont un certain nombre étaient armés. On vit Bouc à la tête d'une quarantaine d'hommes, dont peut-être une dizaine portaient un fusil. Bouc lui-même était affublé d'un sabre et portait par surcroît à sa ceinture un couteau de chasse. Mais il est assez singulier que dans le groupe que semblait conduire Bouc, on ne paraissait songer à aucune opération militaire, mais seulement être préoccupé de résister aux arrestations.

Turgeon et Mackenzie prévoyaient cette résistance, de sorte qu'ils revinrent le soir du 6 en force. Cette fois, le chef de police leur avait fourni une dizaine d'agents, parmi lesquels était encore Loïse, mais, détail bizarre, aucun de ces hommes n'était armé. Cette petite troupe était venue à cheval, et elle s'amena silencieusement en profitant des ténèbres jusque chez Bouc, dont la maison fut cernée. Il était visible qu'il y avait un rassemblement dans la maison.

On s'entendit pour faire entrer Turgeon le premier, afin qu'il désignât les personnes qu'il fallait arrêter. Turgeon entra en effet, mais suivi immédiatement par Loïse et un sergent nommé Labonté. Ils virent aussitôt un homme qui était derrière la porte, et un autre qui était près de la fenêtre, s'élançant vers une armoire en criant :

—Aux fusils! Aux fusils!

De l'armoire ils tirèrent rapidement des armes et disparurent dans la cuisine. Et l'instant d'après, Turgeon et Loïse entendirent une voix :

—Tirez donc! Tirez donc!

Et les coups de fusil crépitèrent et une fumée épaisse se répandit dans la maison. Loïse avait été blessé de deux balles, dont une l'avait atteint dans l'abdomen et l'autre en pleine poitrine. Turgeon sortit rapidement et cria :

—C'est le moment de les arrêter, tandis que les fusils sont déchargés.

Mais il constata avec stupéfaction que les coups de fusil avaient fait déguerpir policiers et magistrats. Plus tard, Turgeon expliqua poliment que les coups de feu avaient dû effrayer les chevaux!

En tout cas, la troupe avait filé tout droit chez l'hon. Joseph Masson où elle s'arma jusqu'aux dents et elle revint ensuite chez Bouc.

Cette fois on cerna encore la maison, mais on ne tenta pas immédiatement d'y pénétrer. On cria à plusieurs reprises aux gens de se rendre, sans quoi on allait tirer sur eux. La maison resta fermée et silencieuse. Alors, les policiers tirèrent dans les fenêtres, sans recevoir aucune réponse ni discerner aucun mouvement. Ils enfoncèrent la porte et trouvèrent qu'il n'y avait plus dans la maison un être vivant. Les conjurés étaient disparus!

Furieux, les policiers mirent le feu à une paille dans le dessein de brûler la maison, mais un des magistrats leur ordonna d'éteindre le feu, ce qui fut fait avant qu'il eût causé beaucoup de dégâts.

Le matin du 7 novembre, tous les villageois s'étaient enfuis dans le bois, et le major et l'adjutant John Fraser, accompagnés d'une demi-douzaine d'agents se rendirent sur la Côte et désarmèrent tous les habitants jusqu'à une distance de trois milles. Ils interrompirent cette opération en apprenant qu'une bande armée venait du bois à leur rencontre. Et ils apprirent en même temps que les habitants de la Côte avaient formé le dessein de s'emparer du village et d'y établir un camp retranché, et qu'un autre groupe de patriotes était en possession du pont de l'île Jésus. Le détachement de police se trouvait ainsi ou croyait être enve-

loppé de tout côté, sauf dans la direction de Lachenaie, et de ce moment, on songea apparemment à parlementer avec les "rebelle".

Ce même jour, par ailleurs, un serviteur de l'hon. Joseph Masson, nommé William Corrigan, qui revenait de la ville avec le courrier de son maître, fut intercepté sur l'île Jésus, et retenu pendant trois heures. Les insurgés s'emparèrent des lettres qu'il portait et les lui rendirent en le libérant, mais dans l'intervalle les lettres avaient été ouvertes.

Dans la matinée du 7, l'hon. Masson, inquiet de l'absence de son courrier, ne fut que mieux disposé à engager les négociations avec les récalcitrants. Il s'amena en conséquence chez Bouc qu'il trouva avec une vingtaine d'hommes:

—Quel est le but de cette réunion? s'enquit-il.

—On a essayé à deux reprises de faire des arrestations parmi nos gens; je ne le souffrirai pas, répondit Bouc.

Puis il ajouta :

—Vous, Messieurs, prétendez être engagés pour nous désarmer; je voudrais d'abord savoir pourquoi. A moins qu'on nous fournisse cette explication, nous ne nous laisserons pas prendre.

L'hon. Masson conseilla doucement à Bouc et à ses camarades de se disperser et de ne pas troubler la paix, à quoi Bouc répondit :

—Nous ne nous disperserons pas, et ce n'est pas troubler la paix que de nous réunir.

C'est alors que l'hon. Masson fit son ouverture de paix :

—Si, dit-il, vous consentez à déposer les armes et à observer la paix, mon parti et moi vous garantirons que le gouvernement va oublier le passé et n'ordonner aucune nouvelle arrestation à la suite des événements récents.

L'hon. Masson se retira sur cette parole, qu'il avait confiance d'avoir jetée comme une semence. Plus tard dans la journée, il envoya Jean-Baptiste Prévost renouveler sa proposition et, quoiqu'il y eût, parmi les amis de Bouc, des voix qui protestèrent mollement: "Point d'arrangement, point d'arrangement!" il était facile de voir que la proposition de paix serait agréée.

Dans la soirée, les conditions de la paix furent débattues et réglées: le parti de Bouc réclamait que leurs armes fussent rendues aux habitants, et on convenait de l'échange des prisonniers, ce qui se réduisait à libérer un ou deux hommes que l'hon. Masson avait emprisonnés dans sa cave et à donner à William Corrigan le temps d'arriver, car il était déjà en liberté.

2

Il y eut une petite question d'amour-propre entre les deux partis lorsqu'il s'agit de décider à quel endroit l'accord serait signé. L'hon. Masson ne voulait pas se transporter une deuxième fois chez Bouc, et Bouc, qui avait aussi conscience de sa dignité, ne voulait pas se transporter chez Masson. La guerre ne pouvait être rallumée pour un motif aussi puéril, de sorte que l'on convint que le traité serait signé le matin du 8 chez Antoine Dumas, dont la maison était à mi-chemin entre la maison de Masson et celle de Bouc.

Ce traité de paix — qui ne devait, comme d'autres traités, être qu'un chiffon de papier — était dans la forme suivante :

7 Novembre, 1838—5½ heures, P. M.

Il est convenu entre M. M. Joseph Masson, John Mackenzie et Jean Baptiste Prevost, d'une part, et M. M. Capitaine Bastien, Joseph Roussin, Charles Bouc et Jean Baptiste Dagenais, d'autre part, que les premiers s'abstiendront de toute atestation, contre ces derniers et leur parti, pour tout ce qui a été fait ou commis par eux contre le Gouvernement jusqu'à cette heure; et que les derniers mettront à bas les armes et se retireront dans leurs maisons, en par les dites parties se rendant réciproquement les prisonniers par elles faits et ont signé à l'instant à Terrebonne.

Le présent sera en force jusqu'aujourd'hui à midi. Le 8 Novembre, 1838.

sa
JOSEPH + ROUSSIN,
marque.

sa
LEON + LECLAIRE,
marque.

sa
PIERRE + URBAIN,
marque.

sa
PIERRE + LABELLE,
marque.

J. L. PREVOST.
CH. G. BOUC.
MICHEL BALENT.
TOUSSAINT BASTIEN.

ANT. DUMAS, fils, }
G. M. PREVOST, } Témoins.

Apparaissent ci-dessus les signatures qui figuraient sur l'original laissé aux mains des loyalistes. Sur la copie remise à Bouc et à ses amis apparaissaient en plus les signatures de Masson, Mackenzie et Jean-Baptiste Prevost.

* * *

L'hon. Joseph Masson avait sans doute l'intention de se conformer loyalement aux termes de ce document. Il le transmit diligemment au gouvernement, et, afin qu'il ne se perdit pas en route, il l'expédia à Montréal par un exprès qu'il fit accompagner par un patriote, afin que le messenger ne fût ni par un parti, ni par l'autre molesté.

Cela n'empêcha pas Charles-Guillaume Bouc et plusieurs de ses camarades de Terrebonne — Léon Leclaire, Paul Gravelle, Antoine Roussin, François St-Louis et Edouard-Paschal Rochon — d'être subséquemment arrêtés et traduit devant le tribunal militaire qui siégeait alors en permanence à Montréal.

Bouc et les autres patriotes de Terrebonne subirent ensemble leur procès au mois de mars 1839.

Le procès dura dix jours et l'on fit entendre un grand nombre de témoins, mais il ne s'en trouva pas un, même parmi les témoins à charge, qui ne proclamât que tous ces hommes contre qui était portée une accusation de haute-trahison, était de braves et honnêtes gens. Hors l'incident des deux blessures du constable Loïsele — qui ne s'en portait pas plus mal à l'époque du procès — on ne trouva d'autre part aucun acte de violence à reprocher aux accusés.

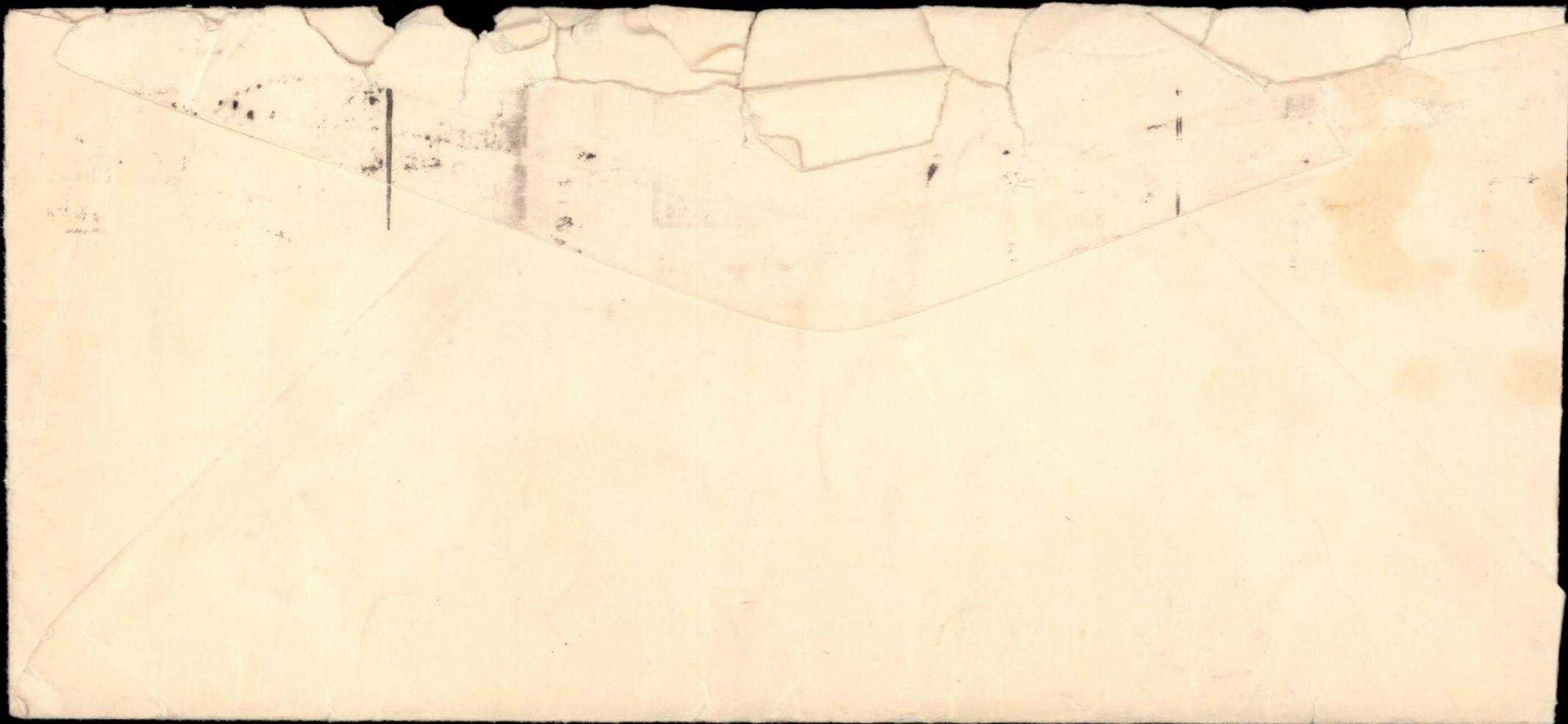
Ils n'en furent pas moins jugés coupables, et le 11 mars, ils étaient condamnés à mort, la date de l'exécution étant laissée à la discrétion du Gouverneur.

Aucun d'entre eux ne fut cependant exécuté. Leclaire, St-Louis et Gravelle furent assez promptement rendus à la liberté sous caution; mais Bouc, Roussin et Rochon furent pendant des mois tenus dans l'incertitude de leur sort. Et le 26 septembre suivant, ils furent avec une cinquantaine d'autres condamnés politiques, exilés en Australie.

QUEBEC
MAR 4
3 PM
1938
P. Q.



Madame Rodolphe Roy,
338, Grande Allée, 338,
Québec.



UN PRETRE CANADIEN EN FRANCE

M. l'abbé Louis-Gustave Leclère de La Frenaye, né à Montréal, est mort en France après avoir fait du ministère pendant 36 ans dans l'archidiocèse de Paris — Sa carrière.

Woonsocket, R. I., 28.—Il y a quelques jours, à l'église du Précieux-Sang, on chantait un service solennel pour le repos de l'âme de l'abbé Louis-Gustave Leclère de la Frenaye, décédé en France, après 36 ans de ministère dans l'archidiocèse de Paris.

Plusieurs fois il était venu à Woonsocket visiter sa nièce, Mme Jacques Lepoutre.

M. l'abbé Leclère de la Frenaye est un fils de la province de Québec, qui s'est attaché d'un amour indéfectible à l'ancienne mère-patrie et y a passé la majeure partie de sa vie sacerdotale.

Fils du Dr Georges Leclère, secrétaire de l'agriculture à Québec et de Corinne-H. Turgeon, fille de l'honorable Ovide Turgeon, premier conseiller législatif canadien-français à Québec, il est né à Montréal, le 10 juin 1857. Appartenant à l'une des familles les plus distinguées du Canada français, après de fortes études chez les Sulpiciens à Montréal, l'avenir lui offrait ses plus alléchantes promesses.

Sentant l'appel de Dieu, il entra au grand séminaire et le 21 décembre 1884, il était ordonné prêtre à l'église St-Jean-Baptiste de Montréal, son église paroissiale. Pendant quelques années, il exerça le saint ministère à Oka, à la paroisse des Sulpiciens, puis à St-Patrice, parce qu'il parlait l'anglais aussi élégamment que le français.

Après une dizaine d'années de ministère, il partit pour la France, où il se fixa définitivement, chargé par le cardinal-archevêque, d'un chapelinat qui lui laissait des loisirs pour ses études théologiques, littéraires et artistiques.

Souvent, il traversait l'océan pour visiter son cher Canada ; mais après un court séjour, il retournait à Paris dont l'atmosphère lui était devenue nécessaire.

C'est dans un couvent de Carmélites, à Condom, dont il était bienfaiteur, que la mort est venue le cueillir, au cours d'une visite, à l'âge avancé de 74 ans, après une carrière éminemment utile à bien des points de vue.

Il laisse, pour le pleurer, deux frères, MM. Charles, architecte, de New-York, et Joseph, de Montréal, et deux soeurs, Mmes Philippe Vallerand, de Québec, et Dr Paul Royal, de Lorette, Manitoba. Deux frères, Georges, père de Mme Lepoutre, et Eugène, l'ont précédé dans la tombe, et neuf neveux et nièces gardent de lui un souvenir ému.

New-York, recherches, aujourd'hui un yacht de quatre hommes.

Les morts étonnants de New

Le corps de sur le rivage, à den, instructeur Les membres de pour aider aux

L'un de ceux N.-Y., samedi, à Hall, dont l'époux me de \$500,000,

On a cru un Ryan était à bord puisque sa soeur

ARMEM DEB A

Des armes
magne e
été tran
ne où
croit-on,
mée du
Kai She
est très

Hong Kong
Une dépêche graph dit qu'entre les chefs une fabrique contrat s'élève dollars.

De gros ch nant d'Alle aussi été dé puis quelque mées combin Kwangtung tenir six moi

Shanghai, civile devient Chine en d belliqueuses faction révolt

Depuis qu Kai-Shek a vances rebel Kwangtung, gouvernem mes à moir res devienne

La censur Canton, siè rapports de et les nouv trôlées. On du gouvern qui ne son ne touchera

D'autre semblent s verger leur Nankin. C de Canton pacité et troupes se

UN PREMIER CANADIEN EN FRANCE

M. l'abbé Louis-Gustave Leclère de La Frenaye, né à Montréal, est mort en France après avoir fait du ministère pendant 36 ans dans l'archidiocèse de Paris — Sa carrière.

Woonsocket, R. I., 28.—Il y a quelques jours, à l'église du Précieux-Sang, on chantait un service solennel pour le repos de l'âme de l'abbé Louis-Gustave Leclère de la Frenaye, décédé en France, après 36 ans de ministère dans l'archidiocèse de Paris.

Plusieurs fois il était venu à Woonsocket visiter sa nièce, Mme Jacques Lepoutre.

M. l'abbé Leclère de la Frenaye est un fils de la province de Québec, qui s'est attaché d'un amour indéfectible à l'ancienne mère-patrie et y a passé la majeure partie de sa vie sacerdotale.

Fils du Dr Georges Leclère, secrétaire de l'agriculture à Québec et de Corinne-N. Turgeon, fille de l'honorable Ovide Turgeon, premier conseiller législatif canadien-français à Québec, il est né à Montréal, le 10 juin 1857. Appartenant à l'une des familles les plus distinguées du Canada français, après de fortes études chez les Sulpiciens à Montréal, l'avenir lui offrait ses plus alléchantes promesses.

Sentant l'appel de Dieu, il entra au grand séminaire et le 21 décembre 1884, il était ordonné prêtre à l'église St-Jean-Baptiste de Montréal, son église paroissiale. Pendant quelques années, il exerça le saint ministère à Oka, à la paroisse des Sulpiciens, puis à St-Patrice, parce qu'il parlait l'anglais aussi élégamment que le français.

Après une dizaine d'années de ministère, il partit pour la France, où il se fixa définitivement, chargé par le cardinal-archevêque, d'un chapelinat qui lui laissait des loisirs pour ses études théologiques, littéraires et artistiques.

Souvent, il traversait l'océan pour visiter son cher Canada ; mais après un court séjour, il retournait à Paris dont l'atmosphère lui était devenue nécessaire.

C'est dans un couvent de Cermélites, à Condom, dont il était bienfaiteur, que la mort est venue le cueillir, au cours d'une visite, à l'âge avancé de 74 ans, après une carrière éminemment utile à bien des points de vue.

Il laisse, pour le pleurer, deux frères, MM. Charles, architecte, de New-York, et Joseph, de Montréal, et deux soeurs, Mmes Philippe Vallerand, de Québec, et Dr Paul Royal, de Lorette, Manitoba. Deux frères, Georges, père de Mme Lepoutre, et Eugène, l'ont précédé dans la tombe, et neuf neveux et nièces gardent de lui un souvenir ému.

New-York, recherches, aujo un yacht de pla quatre hommes.

Les morts é tionnels de New

Le corps de sur le rivage, à den, instructeur Les membres de pour aider aux

L'un de ceux N.-Y., samedi, e Hall, dont l'épot me de \$500,000,

On a cru un Ryan était à bor puisque sa soeur

ARMEM DEB A

Des armes magne e été tran ne où croit-on, mée du Kai She est très :

Hong Kon Une dépêche graph dit qu' entre les chefs une fabrique contrat s'élève dollars.

De gros ch nant d'Allem aussi été dé puis quelq mées combi Kwangtung tenir six moi

Shanghai, civile devient Chine en d belliqueuses faction révolt

Depuis qu Kai-Shek a vinces rebel Kwangtung, gouvernem mes à moir res devienne

La censur Canton, siè, rapports de et les nouv trôlées. On du gouver qui ne son ne touchera

D'autre semblent s verger leur Nankin. C de Canton pacité et troupes se

rt
t
r
3-
10
1-
nq
la
on
ait
si-
à
ent
es-
voir
de
dé-
llon
sud
al-
65
Le
card
midi
ande
poup
r. II
A.)—
v été
le le
tt été
wald,
titude
C.)—
e près
\$5,000.
ne dans
nt d'é-
noncée
hanson,
ciel du
histoire
rix fort
rs qu'il
sa pre-
00.
travaux
ioncé la
parents.
'Lonely
ériences
de l'an
un taxi